



Mairie de CHEVERNY

Horaires d'ouverture :

Mardi, vendredi : 9h – 12h / 14h – 16h30

Mercredi, jeudi : 9h – 12h

Samedi matin sur rendez-vous

Infos municipales

JANV / FEV / MARS 2014

Bernard Sinet quitte la Ruche ...

Après 43 années passées au service de sa commune, Bernard Sinet prendra une retraite bien méritée pour profiter de sa famille les prochaines élections municipales passées.

SOMMAIRE

Bernard Sinet
quitte la ruche

En direct de la
mairie

Extraits des
délibérations des
conseils
municipaux

Elections
municipales, ce
qu'il faut savoir !

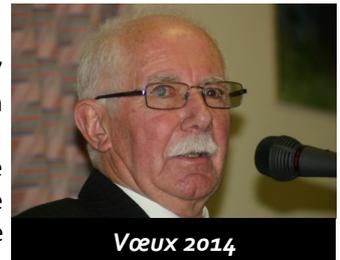
De conseiller municipal en mars 1971, il revêtra une écharpe de maire en 1977 qu'il gardera jusqu'à la fin de sa carrière, pour faire de Cheverny, le village que l'on connaît aujourd'hui.

L'histoire commence en 1978 avec la mise en place d'une carte communale issue de nombreuses rencontres avec les administrés qui évitera le mitage. La mairie alors située au 1er étage « 7 Rue du Chêne des Dames », transférera son siège « Avenue du Château » dans l'ancien presbytère réhabilité après d'importants travaux. Un stand des produits locaux pour promouvoir les vins et les produits du terroir s'installera à côté de la mairie dans ce qui deviendra plus tard, la salle du conseil.

Nous sommes en 1982, le jardin public est créé, une classe d'école et le caquetoire de l'église sont restaurés. L'acquisition des carrières de Villavrain permet de garder la maîtrise du foncier sur cette partie de la commune et de faciliter l'activité sportive de deux associations chevernoises sur ces terrains après un réaménagement conséquent.

Le tourisme « des Châteaux de la Loire » se développe. En 1983, un office vient agrandir la salle des produits locaux qui permet alors d'accueillir à Cheverny, le Syndicat d'initiative.

1984, deux immeubles sont achetés au 8 et 10 « Rue du Chêne des Dames. Cette année sera marquée par la fermeture de l'école sur décision de l'académie. Cet avis restera sans appel malgré la « grève » du conseil municipal.



5/03/90 M. Doucet, P. Martin-Lalande et B. Sinet. Inauguration des travaux réalisés en remplacement de l'école.

Le temps poursuit son cours, nous sommes en 1986. le zonage communal a été approuvé. Deux logements ont vu le jour dans les anciens locaux de la mairie et au rez-de-chaussée du bâtiment, l'épicerie a ouvert ses portes. La place de l'église est en cours d'aménagement et on électrifie les cloches du monument.

Quatre ans plus tard sur « l'Avenue du Château », un ancien atelier d'ébénisterie est devenu l'atelier communal et un immeuble réaménagé accueille désormais deux logements sociaux. Plusieurs projets sont étudiés pour réhabiliter les vastes locaux inoccupés de école. Le choix final portera sur une salle des associations, un logement social et 4 gîtes communaux, que nous connaissons aujourd'hui.

Petit à petit, le bourg s'embellit. L'éclairage public est installé et les réseaux EDF et PTT sont dissimulés dans le bourg. La commune qui parie aussi sur le tourisme a installé, en 1994, dans un bâtiment

réaménagé acheté quelques années plus tôt, le syndicat d'initiative et les vigneronns qui disposent désormais chacun de leur propre local. Le titre de « commune touristique » est décroché, celui de station de tourisme suivra dix neuf ans plus tard.

1996 a sonné, l'actuel P.O.S. est signé. La restauration intérieure de l'église et le chauffage électrique au sol sont terminés. La mairie est réaménagée et agrandie. Une salle de danse est réalisée sous le préau de l'ancienne école. Le bourg continuera à être rénové grâce aux opérations « cœur de village » qui permettront la réalisation de trottoirs, l'installation de bancs, les réfections de chaussée, l'aménagement autour de l'église et de la mairie...

Nous sommes en 2000, la commune acquiert « la ferme du bourg » rue du Chêne des Dames pour en faire une « Maison de Pays » et le lavoir est en cours de restauration.



Cérémonie portes ouvertes
30 mai 1987 « 10 ans de réalisation »

Suite page 2.



Horaires d'ouverture :

Mardi, vendredi : 9h – 12h / 14h – 16h30
Mercredi, jeudi : 9h – 12h
Samedi matin sur rendez-vous

www.mairie-cheverny.com
mairie.cheverny@orange.com

Avenue du bourg terminée



... Le temps poursuit son vol, 2007 a sonné. Le lavoir est restauré, la place de l'église est entièrement réaménagée et « la Ruelle » est créée.

Une salle associative principalement destinée aux seniors, a été réalisée sous le dernier préau de l'ancienne école. Un bâtiment communal vétuste a été réhabilité en logement social et sur le terrain communal attenant, deux logements ont été construits par « Loir-et-Cher Logement ».

Après trois ans d'innombrables démarches pour concrétiser le dossier, la boulangerie ré-ouvre ses portes en 2010 dans « l'ancienne ferme du bourg » après 34 ans d'absence.

La sécurisation de l'avenue du château se termine en 2012 et avec elle, l'aboutissement d'un projet de plus qui en appelle un dernier, peut-être le plus important pour la communauté dans une carrière professionnelle déjà bien remplie.

La M.S.U., *Maison de Santé Universitaire*, dont le permis de construire a été accordé en septembre 2013 verra sa première pierre posée en mars prochain.

Mission accomplie !

ETAT CIVIL

Naissances :

BELLANGER Leslie 13 janvier 2014
BOISSAY Margaux 04 octobre 2013
BRENOT Rita 14 novembre 2013
GANDON Anaïs 23 décembre 2013

Mariages :

BERTRAND Alexandre et GARNIER Mélanie 1^{er} février 2014

Décès :

DE COMMINGES Marie-Henriette 12 novembre 2013



Le Lions Club a eu le plaisir de remettre un chèque à Tandem en Vue correspondant aux bénéfices réalisés lors de la randonnée pédestre de Cheverny en nov. 2013

Pourquoi un « Périmètre de protection communal »

La Loi du 12/07/10, dite « Grenelle 2 » est applicable depuis le 13/01/11 à toutes demandes de permis de construire particulières.

Elle a priorité sur tous règlements d'urbanisme existants. Dérangent à cette loi, entre autres, les secteurs sauvegardés et les monuments inscrits ou classés Monuments Historiques.

Un amendement à l'Article L111-6-2, modifié par la Loi N°2012-387-art. 106 précise que l'article « n'est pas non plus applicable dans des périmètres délimités, après avis de l'Architecte des Bâtiments de France, par délibération du conseil municipal, motivée par la protection du patrimoine bâti ou non bâti, des paysages ou des perspectives monumentales et urbaines.

Le projet de délibération « porter à connaissance » est mis à la disposition du public du 18 février au 11 mars 2014, en vue de recueillir ses observations avant réunion du conseil municipal.

Motivations de la délimitation

La qualité du site de Cheverny tient essentiellement à l'alliance des toitures, de la végétation, des forêts et des vignes.

- Par décret du 7/05/13, la commune a obtenu le classement de station de tourisme.
- Sont protégés au titre des Monuments Historiques : le château de Cheverny, l'église, le château de Troussay, une partie du parc.
- La forêt de Cheverny est réglementée par Natura 2000.
- Le vignoble AOC apporte sa qualité au paysage.
- Le lavoir restauré est doté d'une aire de pique-nique.
- Entre la D102 et la D52 (de Fougères à Cour-Cheverny), la commune est couverte de prairies, bois et étangs, et possède de nombreux circuits de randonnées équestres, pédestres et cyclables.
- L'inscription au patrimoine mondial de la Loire a favorisé le développement du Tourisme.

Le tracé de délimitation

Pour établir le périmètre, la base utilisée est le plan parcellaire de la DDT intitulé « Plan de repérage des servitudes d'utilité publique affectant l'occupation du sol, N°5-1A et 5-1B, révision N°1 ». Le tracé passe par des voies départementales, communales ou vicinales. C'est le nom des voies du cadastre qui est privilégié.

Cas particuliers

La loi en la matière ne peut tout régler. Il faut pouvoir intervenir dans des cas particuliers. Le maire et l'Architecte des Bâtiments de France se concertent alors pour chercher une solution. Ils expliqueront les raisons qui ont conduit à la solution choisie.

P. LEBOUTEUX



- Servitude de transport et/ou stockage de gaz
- ▨ Zone de protection des Monuments Historiques
- ▨ Servitude électrique
- Périmètre de protection communal

Extraits des délibérations des conseils municipaux (Nov / Déc 2013 - Janv 2014)

Cette rubrique permet d'être bien informé des décisions prises par le conseil municipal

Lotissement de L'Argonne – rétrocession des parties communes

Vu l'arrêté de permis d'aménager en date du 12/12/12 autorisant les Sociétés BATI INVESTISSEMENT et BCI, aménageurs, à créer un lotissement rue de l'Argonne et une voie pouvant assurer la desserte des terrains. Vu la convention du 19/12/12 (Dans cette convention la commune s'est engagée à prendre en charge les parties communes de l'opération et ses réseaux, ainsi que leur propriété à compter de la délivrance du certificat d'achèvement total des travaux). Vu la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux en date du 19/06/13. Considérant que la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux a été constatée et qu'un contrôle des travaux a été effectué pour vérifier la véracité de la déclaration. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, constate que les travaux ont été réalisés conformément à la demande de permis d'aménager, accepte que la commune prenne en charge les parties communes telles définies dans la convention de rétrocession du 19/12/12. Acceptation assortie d'une réserve d'intenter une action en réclamation et réparation pour vice caché.

Implantation de radars pédagogiques – rue de l'Argonne, rue du Chêne des Dames et avenue du Château

La limitation de vitesse fixée à 50 Km/h en agglomération « centre bourg » : rue de l'Argonne, rue du Chêne des Dames et av. du Château n'est pas respectée, remettant en cause la sécurité routière. Pour sécuriser les lieux et remédier au problème d'excès de vitesse, le conseil municipal décide d'implanter dans chacune de ces rues un radar pédagogique. Les sociétés DATA COLLECT et ELAN CITE ont été consultées pour soumettre un devis de fourniture et de pose. Après étude des deux propositions, le conseil municipal décide de retenir la société ELAN CITE pour l'installation de trois radars pédagogiques. Le montant respectif des devis est le suivant : Devis de fourniture de 3 radars : 9.865,74 € TTC. Devis de pose de 3 radars : 1.937,52 € TTC. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de solliciter auprès du Conseil Général une subvention au titre des amendes de police au taux de 20% et autorise M. le Maire à signer toutes pièces administratives et financières du dossier.

Voie privée dite de l'allée – Transfert dans le domaine public - Désignation d'un commissaire enquêteur

M. le Maire communique la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur. Après avoir pris connaissance des noms des personnes inscrites sur cette liste, le conseil municipal désigne M. SCHNOERING, ancien délégué régional au tourisme, en retraite, domicilié à BLOIS, pour mener l'enquête publique relative au transfert de la voie privée dite de l'Allée dans le domaine public.

Aménagement de la voie privée « dite de l'Allée »

La voie privée dite de l'Allée va faire l'objet d'un transfert dans le domaine public. Des travaux d'aménagement seront réalisés. La municipalité a décidé de confier la maîtrise d'œuvre des travaux à l'EURL BARBIER dont le coût global du contrat s'élève à 13.455 € TTC.

Location du local communal situé 8 rue du Chêne des Dames

M. le Maire rappelle que la convention de mise à disposition du local au profit de la Société Le Fumoir de Sologne est arrivé à expiration. Il informe les membres du conseil municipal que M. Boulay Frédéric, gérant de la société a adressé un courrier pour solliciter la mise à disposition du local pour la période allant du 01/02/14 au 30/11/14. Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte cette demande, fixe le montant du loyer mensuel à 250 €, une convention définissant les modalités d'occupation sera signée entre la commune et le représentant de ladite société.

Participation à la classe de neige 2014 – Vars les Claux

Le conseil municipal a décidé de prendre en charge, à hauteur de 40 %, les frais d'un séjour en classe de neige à Vars les Claux, (qui s'est déroulé du 20/01 au 30/01/14) pour 11 enfants de Cheverny, élèves de CMI et CM2, scolarisés à l'école publique de Cour-Cheverny. La participation communale s'est élevée à 2.809,40 €.

Relais d'Assistant(e)s Maternelles (RAM)

M. le Maire rappelle aux membres présents la délibération du 27/11/12, par laquelle la commune de Cheverny a demandé son adhésion au RAM réunissant les communes de Cour-Cheverny, Cellettes et Cormeray. Une convention définissant les modalités de gestion et de fonctionnement avait été signée. M. le Maire informe le conseil que la commune de Chitenay a sollicité son adhésion au RAM et que de ce fait, il est nécessaire d'établir une nouvelle convention intégrant la nouvelle collectivité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de passer une nouvelle convention avec le RAM, intégrant la commune de Chitenay.

Domaine de Cheverny – Projet de résidence hôtelière

M. C.A. de VIBRAYE, propriétaire du Domaine de Cheverny a été sollicité par une société pour acquérir cinq hectares de terrains, afin d'y édifier une résidence hôtelière. Il souhaite associer la municipalité dans sa décision et demande à requérir l'avis du conseil municipal, le projet pouvant impacter tant sur le plan environnemental que sur le plan économique au sein de la commune. M. le Maire propose de procéder à un vote portant sur la question suivante : Etes-vous favorable à la réalisation d'une résidence hôtelière sur la commune ?

Résultat du vote : Nombre de votants : 14. Pour : 1. Contre : 9. Blancs : 4. *A la majorité absolue, le projet est refusé.*

MAISON DE SANTE UNIVERSITAIRE – RESULTAT DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Par délibération en date du 25 /11/13, le Conseil Municipal avait décidé de lancer une procédure d'appel d'offres pour un Marché à Procédure Adaptée, pour la construction de la Maison de Santé Universitaire. La procédure a eu lieu et la commission d'appel d'offres s'est réunie le 6/01/14 afin de procéder à l'ouverture et l'analyse des plis. M. le Maire précise que douze lots constituent le marché. La commission

d'appel d'offres a retenu les propositions des entreprises suivantes :

entreprise GUIGNEBERT – lot n° 1 maçonnerie : 86.746,24 € HT

entreprise GRIVEAU – lot n° 2 charpente, couverture : 30.316,36 € HT

entreprise SMAC – lot 3 couverture multicouche zinguerie : 14.547,18 € HT

entreprise GAUTHIER Jack – lot 4° menuiserie extérieure bois serrurerie : 27.865,51 € HT

entreprise PERRUCHOT – lot 5 menuiserie intérieure bois : 34.663,75 € HT

entreprise TECHNICS AS – lot 6 plâtrerie isolation plafond : 30.638,13 € HT

entreprise SRS – lot n° 7 chape faïence carrelage : 24.904,70 € HT

entreprise SNS – lot n° 8 électricité : 22.124,95 € HT

entreprise GALLOUX – lot n° 9 chauffage ventilation : 49.900,00 € HT

entreprise SNS – lot n° 10 plomberie sanitaires : 6.955,00 € HT

entreprise SPB – lot n° 11 peinture nettoyage : 14.262,84 € HT

entreprise GIRARD – lot n° 12 VRD : 50.700,00 € HT

Le conseil municipal entérine la décision de la commission d'appel d'offres et autorise M. le Maire à signer toutes les pièces administratives et financières.

ELECTIONS MUNICIPALES DES 23 ET 30 MARS 2014

Mairie de Cheverny

Bulletin municipal 22

Janv / Fev / Mars 2014



Cheverny commune de moins de 1000 habitants

Données INSEE « Janvier 2011 »

Le mode de scrutin ne change pas. Vous pourrez voter pour des candidats qui se présentent individuellement ou par liste. Il vous sera possible de retirer ou d'ajouter des noms sur un bulletin de vote (panachage) avec un maximum de 15 noms.

Les suffrages seront dans tous les cas décomptés individuellement.

Contrairement aux précédentes élections municipales, il n'est plus possible de voter pour une personne qui ne s'est pas déclarée candidate. Si vous votez en faveur d'une personne non candidate, votre voix ne comptera pas.

Si vous votez à la fois pour des personnes candidates et des personnes non candidates, seuls les suffrages en faveur des personnes candidates seront pris en compte.

Vous n'élirez pas de conseillers communautaires. Seront conseillers communautaires le ou les conseillers municipaux figurant en premier dans un tableau qui classera en tête le maire, puis les adjoints, puis les conseillers municipaux selon le nombre de suffrages qu'ils auront recueillis.

Lors des élections de mars 2014, vous devrez présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter.

Nouveau - A retenir :

- Présentation d'une pièce d'identité pour voter.
- Déclaration de candidature obligatoire.
- Impossibilité de voter pour une personne non candidate.

Plus d'informations : cf bulletin municipal n°21 Oct./Nov./Déc. 2013

Concert

Samedi 1er mars à 20 h 30
À la salle des fêtes de Cour-Cheverny
Organisé par l'ensemble vocal
"Il était une voix"

En première partie, l'ensemble vocal propose ses chansons françaises et du monde accompagné à la guitare par Jean-Pierre Bluteau.

En seconde partie "Trois voix et une guitare", Marianne Mille, Maurice Dulac et Jean-Pierre Bluteau. Une belle histoire d'amour et d'amitié qui vous transporte d'un univers poétique d'Aragon, de la rive gauche à la pampa... avec des escales surprises, des reprises, des créations inédites... Pour tout public.
+ de renseignements et informations au 06 11 31 10 68



Assemblée Générale Du Club des Séniors de Cheverny

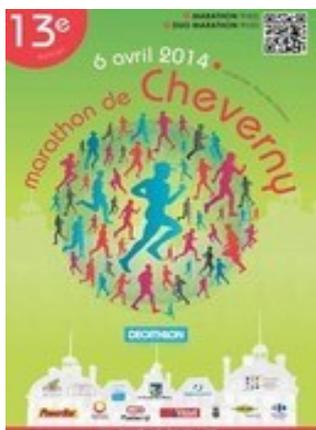
Salle des fêtes de Cheverny
Jeudi 6 mars à 11 heures

L'association organise tout au long de l'année des activités.

Pour plus d'informations :

Contact : Tél. 02 54 79 90 33

Courriel : jean-claude.chadenas@orange.fr



Agenda événementiel

Dimanche 6 avril : 13ème marathon de Cheverny

Départ du marathon : 9h00 face au château.

Départ du duo marathon : 9h30 face au château.

9 ravitaillements gastronomiques. Restauration et buvette sur place.

Pasta party le samedi 5 avril (2 services) organisée à l'orangerie du château.

+ d'infos et inscription : www.marathondecheverny.com

Dimanche 2 mars : Thé dansant salle des fêtes de Cour-Cheverny à 15 h

Organisé par l'ensemble vocal "Il était une voix"

avec l'orchestre Christian WILLIAM (variété, musette)

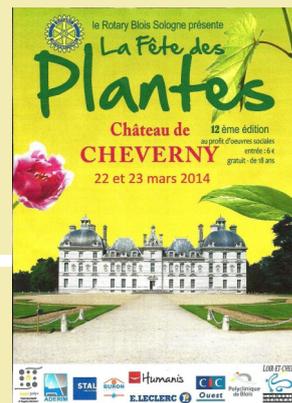
+ de renseignements et informations : 02 54 79 82 16 ou 02 54 20 24 36

FETE DES PLANTES

22 et 23 mars

dans le magnifique parc du Château de Cheverny.

Organisée par le Rotary Club de Blois Sologne. Les bénéfices seront redistribués au profit de plusieurs causes à caractère local, régional et national. Profitez de l'occasion pour faire une B.A. et découvrir ou redécouvrir ce château admirablement meublé !



Dimanche 30 mars

Le golf de Cheverny organise la seconde **compétition** :

« Génération Golf »



Inscriptions et renseignements à l'accueil du golf ou au 02 54 79 24 70



Assemblée générale

Association PSCCC

11 avril à 20 h

Salle des Associations de Cheverny

Samedi 15 mars : Bal - choucroute à la salle des fêtes de Cour-Cheverny. Organisé par les musiciens et membres du bureau de La Lyre, en compagnie de l'orchestre « La Belle vie ». Pour réserver votre soirée, contactez Ghislaine au 02 54 79 29 51 ou Yvette au 02 54 78 06 32.